

# Inde : dépénalisation de l'homosexualité ?

#Fait du jour

## Transcription

**Mehdi Meddeb :**

En Inde, c'est un nouvel espoir à la communauté LGBT, la communauté lesbiennes, gays, bi et trans.

**Jeanne Bartoli :**

Oui, la Cour suprême a accepté aujourd'hui de réexaminer, de réétudier, la validité de la loi qui criminalise l'homosexualité.

En Inde, les pratiques homosexuelles sont punies par la prison à vie. La justice continue en fait d'appliquer un article du Code pénal datant de l'époque coloniale.

Correspondance de Sébastien Farcis.

**Sébastien Farcis :**

C'est la troisième fois en neuf ans que la justice se penche sur cet article très controversé du Code pénal indien, qui punit de la prison à vie tout acte homosexuel.

En 2009, la cour d'appel de New Delhi l'avait jugé contraire à la constitution, mais cette décision a été annulée en 2013 par la Cour suprême qui a estimé que c'était au Parlement de statuer sur cette question.

La plus haute cour du pays accepte maintenant de se ressaisir de cet épineux débat, après avoir entendu les histoires de harcèlement de nombreux plaignants homosexuels. Ce réexamen sera réalisé par un plus grand nombre de juges, et il y a de grandes chances que ces derniers légalisent enfin les relations entre personnes de même sexe, car les magistrats prendront en compte un autre jugement qui a récemment élevé le droit à la vie privée, et donc la liberté sexuelle, au statut de droit fondamental.

Cette dépénalisation de l'homosexualité rendrait donc caduque cet article de loi, qui date de 1861, une époque à laquelle les Indes étaient sous la férule de l'Angleterre victorienne et pudibonde.

Sébastien Farcis, New Dehli, RFI.